

SERVICE DE L'ÉDUCATION CHRONOLOGIE



2009
1999



2004

2019
2009



Une meilleure éducation pour de meilleures démocraties

« Un enfant, un professeur, un livre et un stylo peuvent changer le monde. » Malala Yousafzai

L'Europe est confrontée à de nouveaux défis mondiaux tels que la montée du populisme et du radicalisme, la crise des réfugiés et les menaces terroristes. La présence de plus en plus dominante des médias sociaux dans la vie des jeunes et l'utilisation généralisée des nouvelles technologies dans les écoles posent des défis inattendus aux élèves comme aux enseignants.

2019

2018

■ Campagne **S'exprimer en toute liberté – Apprendre en toute sécurité** – Oslo

■ Lancement du **Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (RFCDC)** lors de la conférence **La culture démocratique – des mots à l'action**, dans le cadre de la présidence danoise du Comité des Ministres – Copenhague



■ **Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) – volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs** lors de la conférence **Construire des sociétés inclusives par l'enrichissement d'une éducation plurilingue et pliculturelle** – Strasbourg

■ Renforcement de la **Culture de la démocratie dans les établissements d'enseignement en Turquie** par le programme **Faisons vivre une culture démocratique et inclusive à l'école (DISCO)** (programme triennal conjoint UE/CoE)

■ Projet au Kosovo* pour promouvoir le **multilinguisme**

2017

■ Recommandation sur la **Reconnaissance des qualifications des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes assimilées aux réfugiés**, adoptée par le Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne – Strasbourg

■ **Passeport européen des qualifications des réfugiés (EQPR)** – Athènes

■ **La boîte à outils du Conseil de l'Europe pour l'accompagnement linguistique des réfugiés adultes** – Strasbourg

■ Conférence **Apprendre à vivre ensemble** sur l'avenir de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe – Strasbourg

■ Conférence **L'enseignement supérieur pour la diversité, l'inclusion sociale, et le travail communautaire : un impératif démocratique** – Rome

■ Conférence de la Présidence tchèque du Comité des Ministres **Cadre de compétences pour la culture démocratique** – Prague

■ Conférence de haut niveau du Comité des Ministres **L'éducation : une option sûre pour la démocratie** – Nicosie



Conférence permanente des ministres de l'Éducation, Bruxelles – 11-12 avril 2016

2016

★ **25^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation** – Bruxelles

Déclaration des ministres de l'Éducation fixant la priorité du Conseil de l'Europe de renforcer, dans et par l'éducation, la culture de la démocratie pour les nouvelles générations en Europe

■ 5^e programme à moyen terme du CELV **Les langues au cœur de l'apprentissage** – Graz

■ Restructuration du Service de l'éducation en deux divisions : **Politiques éducatives** et **Coopération et renforcement des capacités** – afin de renforcer le soutien aux États membres

■ **Promotion de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme dans 6 pays partenaires orientaux** (UE/CoE)

■ 1^{er} programme national pour le **Renforcement de l'intégrité et lutte contre la corruption dans l'enseignement supérieur en Arménie** (UE/CoE)

■ **Plateforme ETINED sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation** – Prague

■ Conférence intergouvernementale **La prise en compte des dimensions linguistiques de toutes les matières scolaires : équité et qualité en éducation** – Strasbourg

■ Recommandation CM/Rec(2014)5 du Comité des Ministres aux États membres sur **l'importance de compétences en langue(s) de scolarisation pour l'équité et la qualité en éducation et pour la réussite scolaire**

■ 3^e Conférence intergouvernementale **La qualité dans l'intégration linguistique des migrants adultes : valeurs, politiques et pratiques** – Strasbourg

■ Conférence de haut niveau sous la présidence autrichienne du Conseil de l'Europe **Qualité de l'éducation et compétences en langues pour la société du XXI^e siècle : traditions, défis et visions** – Graz

■ Forum mondial sur **L'enseignement supérieur pour l'innovation démocratique** – Belfast

■ **Soutien régional à l'éducation inclusive** (UE/CoE)

■ 24^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation – Helsinki



■ **Faisons vivre une culture démocratique et inclusive à l'école (DISCO)** pour l'ensemble des 50 signataires de la Convention culturelle européenne (UE/CoE)

■ Conférence de haut niveau organisée par la présidence andorrane du Comité des Ministres **Compétences pour une culture de la démocratie et le dialogue interculturel : un défi politique et des valeurs** – Andorre-la-Vieille

■ Conférence intergouvernementale **Qualité et inclusion en éducation : le rôle unique des langues** – Strasbourg

2012

■ Conférence **Droits de l'homme et démocratie en action – Un regard vers l'avenir : l'impact de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme** – Strasbourg

■ Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres aux États membres en vue d'assurer **une éducation de qualité**

■ Recommandation CM/Rec(2012)7 du Comité des Ministres aux États membres relative à la **responsabilité des pouvoirs publics concernant la liberté universitaire et l'autonomie des établissements**

■ Le Conseil de l'Europe copréside les travaux sur les réformes structurelles dans **l'espace européen de l'enseignement supérieur** (→ 2015)

■ 4^e programme à moyen terme du CELV **Apprendre par les langues – Promouvoir une éducation inclusive, plurilingue et interculturelle** – Graz

2011

■ **Génération démocratie – l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme en Turquie** (UE/CoE)

■ Recommandation CM/Rec(2011)2 du Comité des Ministres aux États membres sur la **validation des compétences des migrants**

■ Recommandation CM/Rec(2011)6 du Comité des Ministres aux États membres relative au **dialogue interculturel et à l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire**

■ Conférence **Réinventer les sociétés démocratiques : une nouvelle responsabilité personnelle et sociale ?** – Oslo



■ **Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme** – Recommandation du Comité des Ministres aux États membres CM/Rec(2010)7

■ 23^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Ljubljana

■ Forum de politiques linguistiques intergouvernemental **Le droit des apprenants à la qualité et l'équité en éducation – Le rôle des compétences linguistiques et interculturelles** – Genève

■ **Plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle** – Strasbourg

2010

2013

■ Recommandation CM/Rec(2008)10 du Comité des Ministres aux États membres relative à **l'amélioration de l'accès à l'emploi des migrants et des personnes issues de l'immigration**

■ Recommandation CM/Rec(2008)7 du Comité des Ministres aux États membres sur **l'utilisation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) du Conseil de l'Europe et la promotion du plurilinguisme**

■ Recommandation CM/Rec(2008)4 du Comité des Ministres aux États membres relative à la **promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration**



De l'intégration Est-Ouest à la coopération Nord-Sud

« Je n'aime pas l'expression "devoir de mémoire". Le seul "devoir" que nous avons est d'enseigner et de transmettre. » Simone Veil

Face à des sociétés de plus en plus multiculturelles, le Conseil de l'Europe apporte son soutien à une meilleure intégration et cohésion sociales, et à la compréhension interculturelle par le biais d'actions éducatives et culturelles. Des programmes de coopération et de renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation sont lancés plus largement pour conseiller les nouveaux États membres.

■ Recommandation relative à la **reconnaissance des diplômes conjoints** par le Comité de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne

■ Conférence de lancement de **l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation** avec pour thème **Apprendre et vivre la démocratie** – Sofia

■ Lancement de la **série « Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe »** – 23 livres publiés à la mi-2019

■ 2^e programme à moyen terme du CELV **Langues pour la cohésion sociale** – Graz

2003

2002

■ **Soutien intensif en faveur de l'éducation et des réformes de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine**

■ Conférence sur les politiques linguistiques **Langue, diversité, citoyenneté : des politiques pour le plurilinguisme en Europe** – Strasbourg

2001

■ **Campagne de l'Année européenne des langues (AEL)**

Impact majeur sur la sensibilisation du public et sert de plateforme pour le lancement de projets stratégiques

À l'origine de la Journée européenne des langues, célébrée depuis 2001 chaque année le 26 septembre

2 instruments phares pour l'éducation aux langues : le **Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)** et le **Portfolio européen des langues (PÉL)**



■ Recommandation Rec(2001)15 du Comité des Ministres aux États membres relative à **l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI^e siècle**

■ Adoption de la Recommandation révisée sur **les procédures et les critères d'évaluation des qualifications et des périodes d'études étrangères** par le Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne

■ Monténégro, Serbie

2000

■ Recommandation n° R (2000) 10 du Comité des Ministres aux États membres sur **les codes de conduite pour les agents publics**

■ 20^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Cracovie

■ 1^{er} programme à moyen terme du CELV

■ Le Conseil de l'Europe adhère au **Groupe de suivi de Bologne (BFUG)** et devient un acteur clé du développement de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (Processus de Bologne)

■ Adoption de la Recommandation sur **les qualifications internationales d'accès** par le Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne

2006

■ Forum **L'enseignement supérieur pour une culture démocratique** – Strasbourg

■ **Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA)**

■ Conférence intergouvernementale **Langues de scolarisation : vers un cadre pour l'Europe** – Strasbourg

■ Recommandation 1740 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur la place de la **langue maternelle dans l'enseignement scolaire**



■ **Année européenne de la citoyenneté par l'éducation**

- De nombreux événements sont organisés tout au long de l'année dans différents États membres en fonction des priorités de chaque pays en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique

2005



■ **Déclaration à l'occasion du 50^e anniversaire du Conseil de l'Europe**

Le Comité des Ministres adopte une déclaration et un programme pour l'éducation à la citoyenneté démocratique

La déclaration renforce l'objectif premier du Conseil de l'Europe : **promouvoir des cultures fondées sur les droits de l'homme et la démocratie**

■ Conférence intergouvernementale **Diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe** – Innsbruck

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.



1999
1989

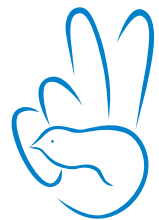
L'après-guerre froide, une ouverture vers l'Est

« La prévention des conflits est l'œuvre de la politique, l'établissement de la paix est l'œuvre de l'éducation. » Maria Montessori

Cette période est marquée par l'élargissement rapide du Conseil de l'Europe et par l'expansion des programmes grâce à la participation des nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale. Vingt autres États deviennent ainsi Parties à la Convention culturelle européenne.

Deux initiatives phares : le **Cadre européen commun de référence pour les langues** : l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation, et la **Convention de reconnaissance de Lisbonne**, seul cadre juridique pour la reconnaissance des qualifications en Europe, élaborée conjointement avec l'UNESCO.

- Recommandation n° R (98) 6 du Comité des Ministres aux États membres concernant **les langues vivantes**
- Résolution (98) 11 du Comité des Ministres aux États membres confirmant la continuation du **Centre européen pour les langues vivantes (CELV)**
- Recommandation n° R (98) 3 du Comité des Ministres aux États membres sur **l'accès à l'enseignement supérieur**

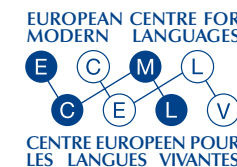


- Conférence sur **L'apprentissage des langues pour une nouvelle Europe** – Strasbourg
- La **Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne** (Convention de reconnaissance de Lisbonne) est adoptée, ouverte à la ratification le 11 avril 1997 et entre en vigueur le 1er février 1999. Cette convention est une étape importante du travail engagé par le Conseil de l'Europe. Elle vise à faciliter la **reconnaissance des qualifications accordées dans un État partie par un autre État partie à la convention**.
- 19^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Kristiansand
- Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

Charte sociale européenne :

Traité du Conseil de l'Europe qui garantit **les droits sociaux et économiques fondamentaux**. Ce traité est le pendant de la Convention européenne des droits de l'homme qui se réfère aux droits civils et politiques.

■ Andorre



- Création du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) à Graz** : encourager l'excellence et l'innovation dans l'enseignement des langues et soutenir ses États membres dans la mise en œuvre de politiques éducatives linguistiques efficaces
- 18^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Madrid
- Bosnie-Herzégovine, République de Moldova, Monaco, Ukraine

- Programme de réforme législative (PRL) dans l'enseignement supérieur** pour conseiller les États membres sur la réforme de leur législation relative à l'enseignement supérieur
- L'accès à l'enseignement supérieur en Europe** s'inscrit dans le programme de travail régulier du Conseil de l'Europe en matière d'éducation et de culture, dans le cadre de la Convention culturelle européenne
- Albanie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie

- Bulgarie, Fédération de Russie, Roumanie
- 17^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Vienne

- République tchèque, République slovaque

1989
1979

Tirer parti des succès

« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde. » Nelson Mandela

Dans les années précédant la fin de la guerre froide, le programme éducatif du Conseil de l'Europe approfondit les projets précédemment lancés et axe sa politique sur l'intégration des migrants par l'éducation aux langues et l'éducation des adultes.

- Hongrie, Pologne
- 16^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Istanbul

- 15^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Helsinki

- Saint-Marin

- 14^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Bruxelles

- 13^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Dublin

- Recommandation n° R (82) 18 du Comité des Ministres aux États membres concernant **les langues vivantes**

- Apprentissage et enseignement des langues vivantes à des fins de communication**
- 12^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Lisbonne

- Liechtenstein
- 11^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – La Haye

1979
1969

Modernisation et redressement après la récession

« C'est une loi universelle : l'intolérance est le premier signe d'une éducation inadéquate. Une personne mal éduquée se comporte avec une impatience arrogante, alors qu'une éducation vraiment profonde engendre l'humilité. » Alexander Solzhenitsyn

À la suite des changements politiques et culturels intervenus autour de 1968 et de la récession économique de 1973, le Conseil de l'Europe s'attache à développer des bases communes dans le domaine de l'éducation et à donner plus d'importance aux jeunes et aux médias. L'éducation des adultes et des migrants est l'une des priorités absolues, en réponse aux vagues successives de migrations de main-d'œuvre en provenance d'Europe orientale et méridionale, et selon le principe de l'apprentissage tout au long de la vie.

- Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant** (STE 093)
- 10^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Strasbourg

- Portugal

- 9^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Stockholm

- 8^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Berne

- 7^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Bruxelles

- Finlande

- Résolution (69) 2 sur un **programme intensifié d'enseignement des langues vivantes pour l'Europe**
- Chypre
- 6^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Versailles

1969
1959

Connaissance et reconnaissance mutuelles

« La fonction de l'éducation est d'apprendre à penser intensément et de façon critique. L'intelligence plus le caractère – tel est l'objectif d'une vraie éducation » Martin Luther King

Peu après la ratification de la Convention culturelle européenne, cette décennie voit le lancement des premiers programmes opérationnels de politique éducative. L'idée de la nécessité de l'apprentissage des langues est présente dès le début des travaux du Conseil de l'Europe.

- 5^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Vienne
- Malte

- Protocole additionnel à la Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires** (STE 049)
- 4^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Londres

- 1^{er} projet sur **les langues vivantes** visant à encourager la coopération internationale pour l'utilisation de méthodes audiovisuelles et pour le développement de la linguistique appliquée

- 3^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation **Enseignement des langues vivantes** – Rome
- Résolution n° 2 – Création du **Conseil de la coopération culturelle** (CDCC)
- Grèce, Suisse

- 2^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – Hambourg
- Résolution n° 6 sur **le développement et l'amélioration de l'enseignement des langues vivantes**

- Transfert des activités culturelles et éducatives de l'Union de l'Europe occidentale au Conseil de l'Europe

Les premières années «réconciliation»

« Ceux qui n'apprennent pas de l'Histoire sont condamnés à la répéter. » Winston Churchill

Dès le début, la coopération intergouvernementale dans le domaine de l'éducation est un objectif important pour le Conseil de l'Europe. La Convention culturelle européenne de 1954 sert de base au programme d'éducation du Conseil de l'Europe.

- Convention européenne sur la reconnaissance académique des qualifications universitaires** (STE n° 032)
- 1^{re} Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – La Haye

- Autriche, Suède

- 1^{re} Conférence intergouvernementale sur la **coopération européenne dans le domaine de l'enseignement des langues**
- Italie, Espagne, Turquie

- Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège

- Allemagne, Belgique, Danemark, France, Irlande, Royaume-Uni
- Convention européenne sur **l'équivalence des périodes d'études universitaires** (STE n° 021)

Convention culturelle européenne

Un texte clé pour le Service de l'éducation depuis plus de 60 ans : encourager l'étude, par ses propres ressortissants, des langues, de l'histoire et de la civilisation des autres Parties contractantes et accorder à ces Parties des facilités pour promouvoir ces études sur son territoire ; promouvoir l'étude de sa(ses) langue(s), de son histoire et de sa civilisation sur le territoire des autres Parties contractantes et accorder des facilités aux ressortissants de ces Parties pour poursuivre ces études sur son territoire.

- Convention européenne relative à **l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires** (STE n° 015)
- 1^{re} conférence sur **l'idée européenne dans l'enseignement de l'histoire** – Calw

- Résolution (52) 17 du Comité des Ministres sur **les manuels d'histoire et de géographie**



Création du Conseil de l'Europe